

ILS SONT EN PREMIÈRE LIGNE DURANT LA CRISE... LES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA DÉMARCHE

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) souhaite mettre en avant les actions et l'engagement des entreprises de l'ESS durant la crise, dans un contexte où les plans de relances régionaux et nationaux sont en passe d'être engagés.

Aujourd'hui, Pascal LAFONT, Directeur de l'association [Les Ateliers de la Bruyère](#) - en Auvergne Rhône Alpes - répond à nos questions.



« Nous avons répondu aux sollicitations des soignants en transformant l'atelier [...] pour les infirmières de secteurs en recyclant nos voiles d'hivernage de maraichage. »



POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER AINSI QUE VOTRE STRUCTURE EN QUELQUES MOTS ?

Je dirige une Entreprise Sociale Apprenante, nous proposons des Atelier et Chantier d'Insertion par l'activité économique. Nous salarions 46 personnes dont 34 en parcours de retour à l'emploi qui bénéficie d'une mise en situation de travail, d'accompagnement individuel et collectif et de formation. Nous opérons sur 3 domaines : La transformation de la laine de mouton, la production et la transformation de légumes biologique, les services espace vert et démolition.

COMMENT AVEZ-VOUS VÉCU CETTE CRISE AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE ?

Après un coup d'arrêt d'une semaine, les équipes ont rapidement repris les activités, notamment le maraichage afin de ne pas perdre toute l'année. Les encadrants et accompagnatrices ont gardé le lien avec les salariés confinés par téléphone et visio.

QUELLES ACTIONS SPÉCIFIQUES VOTRE STRUCTURE A-T-ELLE MIS EN PLACE DURANT CETTE CRISE ?

Nous avons répondu aux sollicitations des soignants en transformant l'atelier de transformation de laine en atelier de production de blouses jetables pour les infirmières de secteurs en recyclant nos voiles d'hivernage de maraichage. Ensuite nous avons fait appel au don pour récupérer les tissus nécessaires et avons collaboré avec une couturière pour lancer une production de masques (AFNOR et DGA de catégorie 1).